

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 14 avril 2009

Ce mardi 14 avril 2009, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: P. LEVOY, M. AGNES, P. DUBOSCQ, Y. GOSSELIN, J.P. LEGOUBEY, G. LARSONNEUR, R. VIVIEN, A. TESSON, B. GOSSELIN, P. GOSSELIN, V. LAISNEY, B. MARC

Pouvoirs : Françoise K'DUAL donne pouvoir à Michèle AGNES
François LEGRAS donne pouvoir à Yves GOSSELIN
Eric COLIN donne pouvoir à Jean-Pierre LEGOUBEY
Gaëtan COENEN donne pouvoir à Béatrice GOSSELIN

I – Approbation des comptes-rendu de réunions des 12 et 31 mars 09 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux procès verbaux.

II – Désignation d'un secrétaire de séance :

A l'unanimité, Jean-Pierre LEGOUBEY est désigné secrétaire de séance.

III – Examen des demandes de dégrèvement d'assainissement :

Suite à des fuites sur l'installation d'eau après compteur de certains administrés, la SAUR a transmis 6 demandes, que Monsieur le Maire a exposées. Le conseil municipal donne un avis favorable à toutes les demandes présentées et s'en réfère à l'application de la délibération du 27 avril 2000 pour le calcul du montant retenu.

IV – Vote des subventions 2009

Après la présentation par madame Béatrice GOSSELIN, rapporteur de la commission chargée d'étudier les demandes de subvention, le conseil municipal a voté les subventions attribuées en 2009 aux différentes associations.

V – Zone conchylicole : mesures compensatoires

Afin de voir ce dossier aboutir et notamment de procéder à la signature de la convention avec l'association Manche Nature, le conseil municipal, à l'unanimité décide de rétrocéder à titre gratuit, à la communauté de communes, les terrains suivants, au titre des mesures compensatoires de la zone conchylicole :

- AC 66, 67, 68, 69, 70 et 71
- AD 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59
- Et une partie des parcelles, après bornage des terrains nécessaires à l'implantation des ouvrages de la S.T.E.P., AD 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67 et 68.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette rétrocession.

VI – Renouvellement d'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de la Manche

A l'unanimité, le conseil municipal décide du renouvellement de l'adhésion de la commune à l'A.M.R.M. pour un montant de 93 €.

VII – Informations sur les projets communautaires implantés à Gouville

- Restauration du Moulin : l'avant projet détaillé proposé par l'architecte Madame ROYER a été accepté par le conseil communautaire, le permis de construire est en cours d'élaboration (prévu d'être déposé au plus tard le 11 mai) et la consultation des entreprises est également en préparation, l'appel d'offres sera lancé début juin.
- Espace Public Numérique : La Filature pourrait être retenue comme lieu d'implantation pour accueillir ce projet. Pour des raisons de souplesse de fonctionnement et de suivi, ce projet serait réalisé dans le cadre d'une association, en cours de création. Les communes sont actuellement consultées par la communauté de commune pour connaître les élus intéressés et la communauté de communes. (Valérie LAISNEY est intéressée).
- Points d'Apport Volontaire : Yves GOSSELIN informe le conseil que 2 P.A.V. seront implantés sur la commune et que la commission des travaux se réunira prochainement en vue de déterminer les emplacements.

Divers :

A/ création d'un C.A.E. : à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un C.A.E. de 27.5 h / hebdo, pour des missions d'accueil et secrétariat de mairie pour une durée de 6 mois.

B/ Vente d'herbes :

proposition de 3 lots du 01/01/2009 au 31/12/2009, renouvelable une fois :

Lot1 = BE 227, 465, 433 pour une superficie de 19 071 m²

Lot2 = AK 17, 20, 21, le tiers de la 82, AL 100, 225, 266 pour une superficie de 22 763 m²

Lot3 = AO 439 pour une superficie de 3 120 m² (gratuité pour l'année 2009)

Accord unanime du conseil municipal. Les lots seront attribués au plus offrant après appel d'offre dans la Presse locale.

D/ « école numérique rurale »

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour déposer une candidature au plus vite et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier. Une concertation sera bien sûr mise en place avec les enseignants concernés.

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil :

- De l'adhésion à l'Agence Manche Energie par la communauté de communes
- Du courrier reçu des Affaires Maritimes concernant la présence de pieux dangereux sur l'estran et qui sollicitait la mairie pour envisager une intervention, la compétence est celle des Affaires Maritimes et non du Maire
- Règlement Local de Publicité en cours d'élaboration avec les services de la DDE

TOUR DE TABLE :

Philippe GOSSELIN rappelle qu'aucune signalisation n'est prévue au niveau de la zone artisanale, le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'en faire la demande auprès de l'agence Technique de Coutances

Béatrice GOSSELIN propose le devis de BIARD-ROY pour le remplacement de la tête de beffroi de la cloche n°3 ainsi que la soudure de cette même cloche, pour un montant total de 11 138.35 € TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

